

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 décembre 2013

CONSOMMATION - (N° 1574)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 99

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 22 BIS

Supprimer l'alinéa 12.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'est pas nécessaire de prévoir un comité de suivi, étant donné que l'article 22 *sexies* prévoit déjà un rapport d'évaluation sur la mise en place du registre national des crédits aux particuliers et son impact.